

MONNETIER-MORNEX

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les Risques MAJEURS

DICRIM



INFORMER... CONNAÎTRE... RÉAGIR...
en cas de catastrophe

- | | |
|--|-------------------------------------|
| La prévention des risques ● | ● Séisme - Tremblement de terre |
| Les informations utiles ● | ● Transport de matières dangereuses |
| Inondation - Crue torrentielle ● | ● Aléas météorologiques |
| Mouvement de terrain, Chute de pierres ● | ● Carte de localisation des risques |

DOCUMENT IMPORTANT A CONSERVER

Edition 2023

Informations utiles

MOT DU MAIRE

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été conçu pour vous, afin de vous informer sur les événements imprévisibles d'origine naturelle ou technologique auxquels nous pourrions être confrontés.

A Monnetier-Mornex, comme sur l'ensemble du territoire, le risque zéro n'existe pas et la prévention commence par l'information. Informer c'est sensibiliser, prévenir, protéger. C'est aussi vous permettre de mieux connaître votre environnement, d'agir et de réagir au mieux, si un événement dangereux survenait.

Je vous invite à conserver ce document et à vous l'approprier. Vous y trouverez un rappel des dangers possibles et des consignes de sécurité à respecter.

Il est complété par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à l'usage spécifique des services municipaux, pour leur permettre de recenser et d'organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité de la population (évacuation, hébergement d'urgence, gestion de crise, ...), d'assurer la continuité du service public et le retour à la normale en fin de crise.

La connaissance des risques est la meilleure forme de prévention.

Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

LES INFORMATIONS UTILES



La radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu : 106.1 FM
- France Inter : 94.4 FM



Les numéros utiles

- Sapeurs-pompiers : 18
- Numéro d'urgence : 112
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.39.60.12



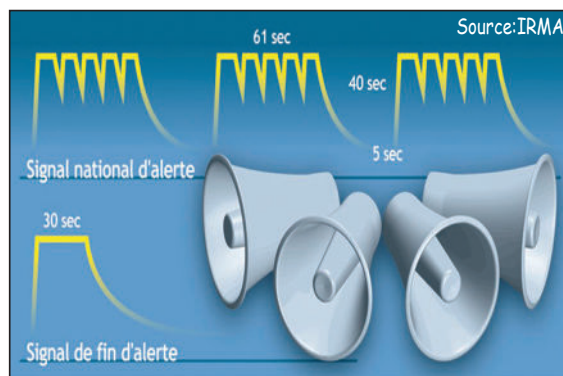
L'ALERTE

• La sirène d'alerte

Monnetier-Mornex ne dispose pas de sirène d'alerte. Pour information, la sirène permet seulement de savoir qu'un événement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre suivant le risque survenu (après écoute de la radio, etc.), les mesures de sécurité adaptées.

• Les autres moyens d'alerte

- Porte-à-porte
- Appel téléphonique
- Répondeur téléphonique de la mairie



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

Définitions

GESTION DU RISQUE

• LE RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement potentiellement dangereux (aléa) d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

• L'ACCIDENT MAJEUR / LA CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.



ALÉA



X
VULNÉRABILITÉ
(Enjeux)



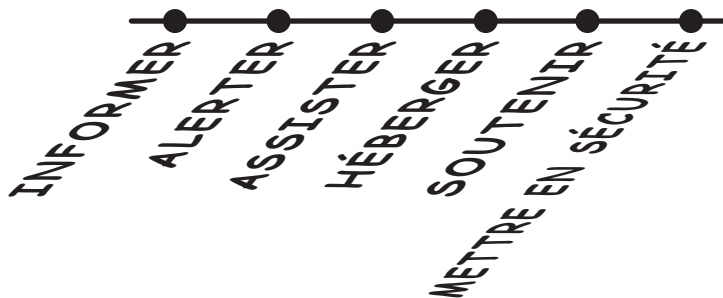
=
RISQUE

LA GESTION DE LA CRISE : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Monnetier-Mornex a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer la protection et l'aide à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le maire et appliqué, sous son autorité, par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, gendarmerie...).



L'INFORMATION SUR LES RISQUES : LE DICRIM

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (Article L. 125-2 du code de l'environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser les risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **Rappeler les événements passés,**
- **Décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque sur les personnes et les biens,
- **Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement.**

Débordements et crues torrentielles

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.



Débordements torrentiels sur la commune de La Muraz (16/06/2008)
(clichés : Mairie de La Muraz)



Les laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels il affouille les berges ou met en mouvement des glissements de terrains actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs m³.

MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE

Inondations dans la commune : de gros dégâts matériels

15/11/2002



La rue de la Marjolaine

Les mauvaises conditions atmosphériques de ces dernières semaines et la pluie incessante des dernières 48 heures ont provoqué de grosses perturbations dans la vie communale. Jeudi après-midi, c'est le café des amis à Monnetier qui a reçu une nouvelle fois, dans son établissement, la visite imprévue des eaux. Le collecteur principal ne pouvait plus absorber la quantité d'eau drainée par le bassin versant du Salève et cette dernière est entrée en force dans le réseau d'assainissement, ce qui a eu pour effet de faire déborder les appareils sanitaires. D'importants dégâts, malgré l'intervention des propriétaires et des pompiers, ont été constatés.

Dans la nuit, à Mornex, deux éboulements n'ont heureusement fait que des dégâts matériels qui ont mis hors circuit deux accès. Sur le CD 15, en-dessous de l'école de La Marjolaine, qui n'a pas été menacée, un éboulement de terre a obstrué la chaussée en totalité. Dans la matinée, l'entreprise Vinardi, d'Esserts, a dégagé la voie et mis en sécurité le

reste. La DDE devait donner son autorisation pour la réouverture complète ou partielle à partir de lundi. Enfin, sur la rue de la Marjolaine, le mur de soutènement de la propriété de la Villa Leirens a cédé, libérant un gros amas d'eau, de pierres et de

terre. Un poteau EDF et d'éclairage public est tombé sur la maison Bacchetta, endommageant légèrement la toiture, sans trop de gravité. Les services municipaux, la famille Grange et l'EDF sont intervenus dans l'urgence, afin de mettre en sécurité ce qui pouvait l'être. ■



et le CD 15 après le passage des eaux.

Dauphiné libéré

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé aux documents d'urbanisme
 - Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise
 - Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) pour l'entretien et la gestion de la rivière Arve
 - Curage et entretien des berges et des cours d'eau
 - Travaux de correction

Mesures de protection

- Endiguement

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

28 janvier 1979 : Apparition généralisée de résurgences dans tous le versant de Mornex à la suite de pluies abondantes. Les différentes sources qui apparaissent un peu partout ainsi que le puit naturel situé près des services techniques (résurgence de Blanchet-Est) déversent de l'eau et provoquent un ruissellement important qui vient s'ajouter à celui des précipitations.

Inondations de l'Arve : Située en partie basse et en limite de commune, l'Arve et ses crues ont peu de conséquences sur les biens dans le secteur de Monnetier-Mornex

Ouvrages hydrauliques



Aussi beau soit-il, un cours d'eau présente toujours des risques potentiels. Les cours d'eau situés en aval d'un barrage hydroélectrique, peuvent engendrer des risques du fait des lâchers d'eau liés à la production électrique. Ces lâchers peuvent intervenir à tout moment, même par beau temps.

Les lâchers d'eau

Électricité de France procède régulièrement à des lâchers d'eau à partir des barrages et des centrales :

- pour produire de l'électricité,
- pour des raisons d'exploitation ou d'entretien,
- pour écouler les crues.

GEH Arve-Fier

Le Groupe d'Exploitation Hydraulique (GEH) Arve-Fier a pour mission la gestion et l'entretien de 24 centrales hydrauliques installées sur les Dranses, l'Arve et ses affluents, le Fier et deux petits affluents du Rhône : le Thiers et la Méline.

Les principaux objectifs du GEH Arve-Fier sont :

- assurer la sécurité des ouvrages,
- fournir le maximum de KWh au meilleur moment et au meilleur coût, en respectant l'environnement,
- maintenir le patrimoine confié à EDF.



Panneau d'information et de danger mis en place le long des cours d'eau influencés par l'exploitation des ouvrages hydroélectriques

- ✍ Ne vous aventurez pas dans le lit d'un cours d'eau, même par beau temps.
- ✍ Respectez les panneaux de danger qui bordent les cours d'eau.
- ✍ Veillez en permanence sur votre sécurité et sur celle des personnes qui vous accompagnent.

LES BONNS RÉFLEXES

en cas d'inondation

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures  Montez dans un point haut  Coupez le gaz et l'électricité  Écoutez : × Radio Pays de Savoie : 106.1 × France Inter : 94.4  Ne téléphonez pas (sauf urgence)  N'allez pas chercher vos enfants à l'école 	Prévoir les gestes essentiels ✍ Fermer les portes et fenêtres ✍ Couper le gaz et l'électricité ✍ Faire une réserve de nourriture et d'eau Aider les personnes sinistrées ✍ Respecter les consignes ✍ Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc) ✍ Aérer, chauffer et désinfecter les pièces Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ... ✍ Écouter la radio ✍ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école ✍ Ne pas téléphoner	Dés l'alerte ✍ Amarrer les cuves ✍ Mettre hors d'eau : les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants ✍ Prévoir les équipements minimums Pendant ✍ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ✍ S'assurer que l'eau du robinet est potable Après ✍ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue ✍ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!
--	--	--

Glissements de terrain et ravinement

Effondrement de cavités souterraines

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain : on les distingue selon leur vitesse de déplacement.

★ Les mouvements lents

- ✗ Glissement de terrain sur faible pente
- ✗ Phénomène de gonflement des matériaux argileux
- ✗ Zone humide

★ Les mouvements rapides

- ✗ Chute de pierres et de blocs, glissement de talus
- ✗ Éboulement / écoulement rocheux
- ✗ Coulée boueuse / lave torrentielle
- ✗ Effondrement de cavités souterraines

★ Le ravinement

- ✗ Phénomène d'érosion permanente des berges lié à la présence d'un cours d'eau



Versant côté
Etrembières
très abrupte
avec risque
élevé de
chutes de
pierres



Affleurements
rocheux pouvant
provoquer des
chutes de pierres



GESTION DU RISQUE

★ Mesures de prévision

- Surveillance visuelle

★ Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques (PPR), annexé aux documents d'urbanisme
- Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise
- Travaux de drainage pour réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs
- Travaux de correction dans les torrents pour limiter les affouillements en pied de berge, mise en place de seuils, d'enrochements

★ Mesures de protection

- Ouvrages de protection : murs de soutènement, gabions, etc.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

★ **Janvier 1979** : Une coulée de boue s'est déclenchée sur le versant Est du Mont-Gosse. Celle-ci s'est propagée en direction des zones habitées du bas de pente. Après avoir traversé le chemin de la Terrasse et le chemin de l'Eau Vive, la coulée a gravement endommagé une maison et blessé une occupante.

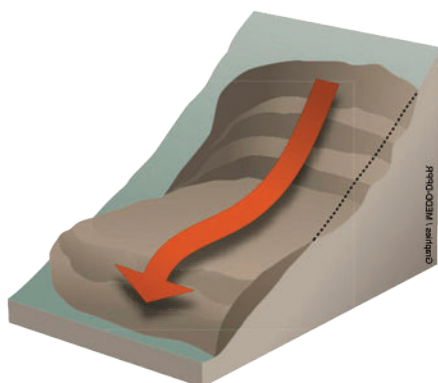
★ **16/11/2002** : Éboulements sur la rue de la Marjolaine et sur la RD15 (en dessous du Pôle santé) suite à des pluies importantes. Dégâts matériels.

★ **Divers** : La voie ferrée située sur la commune d'Etrembières a été atteinte à plusieurs reprises par des blocs et des écoulements au cours de ce siècle.

Chute de pierres et de blocs

raïnes

MOUVEMENT DE TERRAIN INSTABILITÉ DES BERGES DES TORRENTS



Lors de fortes pluies et lorsque les sols sont saturés en eau, des glissements et des coulées de boue peuvent avoir lieu dans les versants.

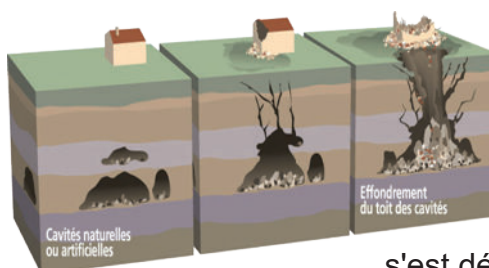
Les berges du Vaison et de l'Arve sont soumises à des glissements de berges du fait de l'action de l'eau.

CHUTE DE PIERRES ET DE BLOCS

Les chutes de pierres se développent dans les formations calcaires du Petit-Salève et du Mont-Salève. Elles ont lieu dans les falaises ou même les petits escarpements qui passent inaperçu sous le couvert forestier particulièrement dense.



EFFONDREMENT KARSTIQUE



L'effondrement karstique concerne les massifs calcaires (roche soluble dans l'eau) où

s'est développé un réseau

hydrographique souterrain appelé karst.

L'écoulement des eaux peut créer des cavités très vastes, qui lorsqu'elles s'effondrent laissent apparaître en surface un trou ou, dans le meilleur des cas une dépression appelée doline.

A Monnetier-Mornex, le phénomène n'a pas eu lieu, mais il existe un puits naturel près des services techniques (résurgence de Blanchet-Est).

LES BONS RÉFLEXES

en cas de mouvement de terrain

Fuyez latéralement
la zone dangereuse



Évacuez le
bâtiment



Écoutez :
× Radio Pays de
Savoie : 106.1
× France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas
(sauf urgence)



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Prévoir les gestes essentiels

↳ S'informer des risques et de leur localisation potentielle

Dés l'alerte

↳ Prévoir les équipements minimums (radio à pile, eau potable et nourriture, papiers personnels, médicaments urgents...)

Pendant

↳ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments

↳ Fuir latéralement la zone dangereuse

↳ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

↳ Ne pas revenir sur ses pas

↳ Écouter la radio

↳ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

↳ Ne pas téléphoner

Après

↳ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

↳ Ne pas s'approcher du sinistre

↳ Respecter les consignes de retour à la normale

Séisme - Tremblement de terre

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

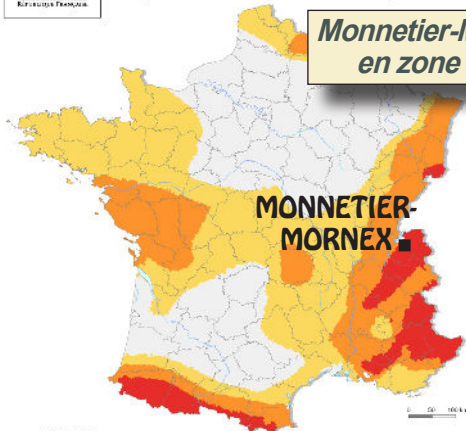
La **magnitude** mesure la puissance d'un séisme représentative de l'énergie libérée lors d'une fracturation qui débute au foyer sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

L'**intensité** observée en surface est définie par l'importance des effets provoqués par un séisme sur l'homme et les constructions. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

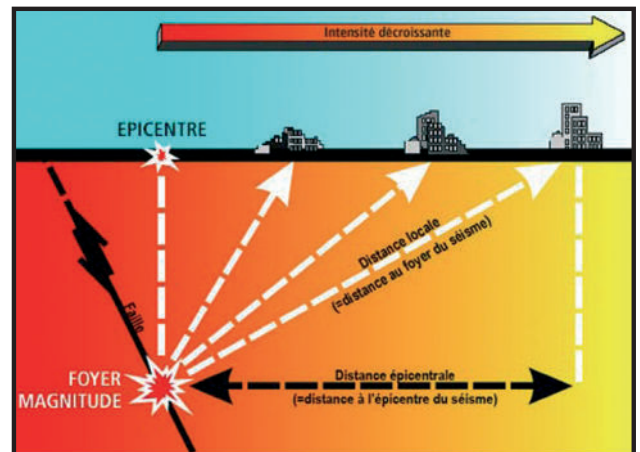


Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011
(art. D. 553-B-1 du code de l'environnement)

**Monnetier-Mornex est classé
en zone de sismicité 4.**



Zones de sismicité
1 (très faible)
2 (faible)
3 (modérée)
4 (moyenne)
5 (forte)



GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
 - des règles para-sismiques
 - des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment)
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- 24/01/1946 : séisme du Valais
- 08/11/1982 : séisme du Faucigny
- 15/07/1996 à 00h13 : séisme d'Epagny ressenti à Monnetier-Mornex. Nombreux dégâts aux alentours d'Annecy (magnitude 5,2)
- 23/02/2004 : séisme du Jura

LES BONNS RÉFLEXES

en cas de tremblement de terre

Fuyez latéralement
la zone dangereuse



Écoutez :
× Radio Pays de Savoie : 106.1
× France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas
(sauf urgence)



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Évacuez le
bâtiment



Dés l'alerte

Dans un bâtiment : se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse !

Dans la rue : s'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche

En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule

Pendant

Écouter la radio
Couper le gaz et l'électricité.
Ni flamme, ni étincelle
Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums

Ne pas prendre l'ascenseur
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Respecter les consignes et informer les autorités de tout danger

Aléas météorologiques

Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

Vert : pas de vigilance particulière, **Jaune** : phénomène occasionnellement dangereux,

Orange : phénomène dangereux de forte intensité (soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics),

Rouge : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle (une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics).

Renseignements : **Météo France** : 0892 680 274 ou www.meteo.fr - Carte de vigilance : www.vigimeteo.com

Météo Suisse : 0041 0848 800 162



LES BONS REFLEXES

Si votre département
est orange

Si votre département
est rouge

VENT FORT

- × Risque de chutes de branches et objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Rangez/fixez les objets pouvant être emportés
- × Limitez vos déplacements
- × Risque de chutes d'arbres et objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Voies impraticables
- × Évitez les déplacements

FORTES PRECIPITATIONS

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations
- × Limitez vos déplacements
- × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée
- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations fort
- × Évitez les déplacements
- × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Limitez vos déplacements
- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Évitez les déplacements

NEIGE / VERGLAS

- × Route difficile et trottoirs glissants
- × Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière
- × Route impraticable et trottoirs glissants
- × Évitez les déplacements
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

LE RISQUE CANICULE

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) / www.inpes.sante.fr

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer »
(Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matière Dangereuse (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure, ...), tous sujets aux risques suivants :

- ☠ **Le risque incendie** suite à un échauffement, une fuite
 - ↳ Brûlures et asphyxies ;
- ☠ **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
 - ↳ Onde de choc et émission de projectiles ;
- ☠ **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
 - ↳ Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;
- ☠ **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matière(s) dangereuse(s) est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau, voire d'atteindre la nappe phréatique et les zones de captage d'eau.

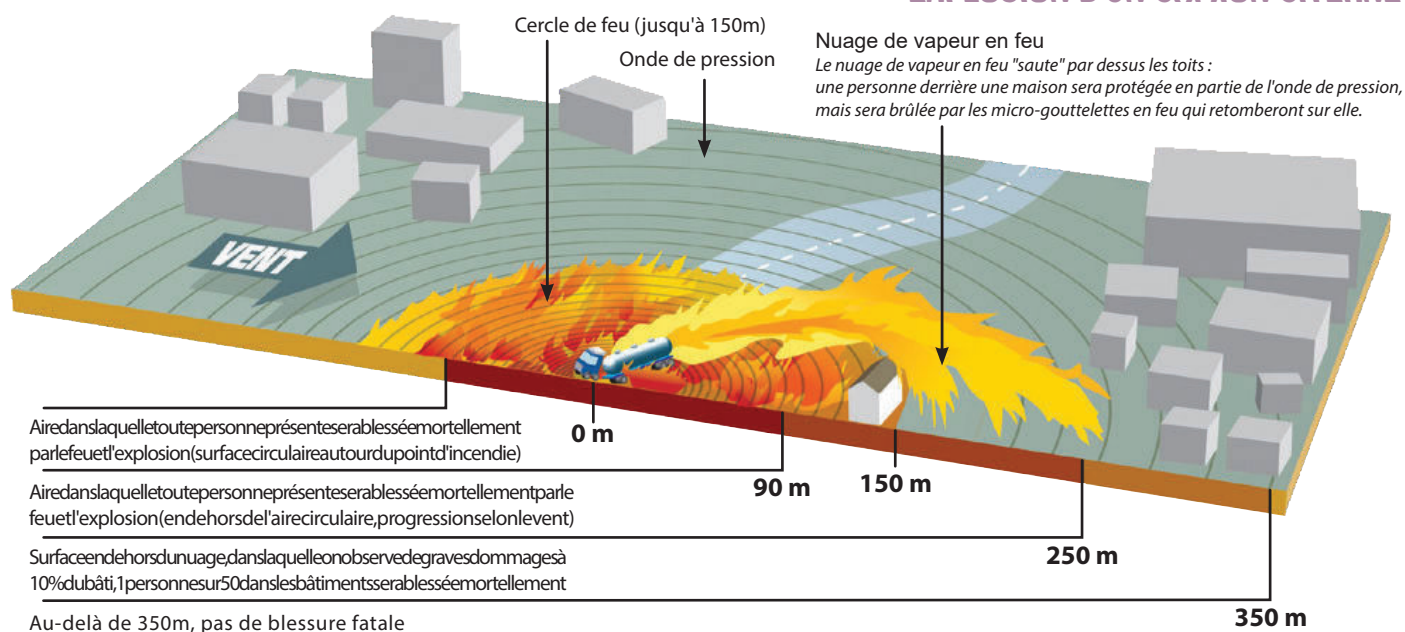
L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).



GESTION DU RISQUE

- ☠ Signalisation des matières transportées
- ☠ Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs
- ☠ Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : alerte, évacuation et gestion de la crise

EXPLOSION D'UN CAMION CITERNE



SIGNALISATION

Code de danger / matière (Panneaux oranges)

Code Danger

- × Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
- × 1^{er} chiffre = danger principal
- × Doublement d'un chiffre : intensification du danger correspondant
- × «X» devant les chiffres : risque de réaction violente au contact de l'eau

30

1203

Essence

Code Matière

- × Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines
- × Il permet d'identifier précisément le produit



Symboles de danger (Panneaux pictogrammes)

Classe 1		Matières explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4	 	4.1 Solides inflammables 4.2 Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3 Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5	 	5.1 Matières comburantes 5.2 Peroxydes organiques
Classe 6-7	 	6.1 Matières toxiques 6.2 Matières infectieuses 7. Matières radioactives
Classe 8-9	 	8. Matières corrosives 9. Matières dangereuses diverses

LES BONS RÉFLEXES

en cas d'accident TMD

Donnez l'alerte



- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

Mettez-vous à l'abri



Confiner-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :

- × France Pays de Savoie : 106.1
- × France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Avant

En cas d'accident

Après

- Respecter les consignes de retour à la normale
- Informers les autorités de tout danger

Carte de localisation des risques

RISQUES TECHNOLOGIQUES

-  TMD par voie routière
-  TMD par voie ferrée
-  Barrage hydroélectrique

RISQUES NATURELS

Chute de pierres et de blocs

- Fort 
- Moyen 
- Faible 

Ravinement et glissement de terrain

- Fort 
- Moyen 
- Faible 
- Effondrement de cavités 

Crue et débordement torrentiel

- Fort 
- Moyen / Faible 
- Ruissellement 
- Venues d'eau Zone humide 